

Travaux de la Chambre

● (1500)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, pour les appareils de forage c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est compétent. Pour les navires se trouvant dans cette zone, c'est le ministre des Transports. Cela ne souffre pas de discussion. Voilà pourquoi, dans ces matières, l'initiative revient presque entièrement au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

* * *

PÉTITIONS

M. KING—LES FILMS PORNOGRAPHIQUES À LA TÉLÉVISION
PAYANTE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le quatre-cent-septième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King), le vendredi 4 mars 1983, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

Mme le Président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux; Dépôt de documents; Déclarations de ministres; Pétitions; Dépôt de projets de loi; Première lecture des projets de loi publics émanant du Sénat; Avis de motion émanant du gouvernement; Motions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE
LA 3^e LECTURE DU PROJET DE LOI C-143

Mme le Président: La parole est au ministre d'État aux Finances.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, vous venez de dire «Avis de motion émanant du gouvernement», ai-je bien compris?

Mme le Président: Je vais le faire maintenant. Nous allons revenir aux avis de motion du gouvernement.

M. Nielsen: Seulement si la Chambre y consent.

M. Cosgrove: Madame le Président, je tiens à signaler qu'après consultation, les représentants des partis n'ont pas réussi...

Des voix: Règlement!

M. Cosgrove: ... à s'entendre et conformément à l'article 80 ou 81 du Règlement...

Des voix: Règlement!

M. Cosgrove: ... concernant l'attribution de temps pour la deuxième lecture...

Des voix: Règlement!

M. Cosgrove: ... du projet de loi C-143...

Des voix: Règlement!

M. Lewis: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Puis-je demander au ministre de se rasseoir un instant. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) invoque le Règlement?

M. Lewis: Madame le Président, vous avez annoncé les Affaires courantes comme vous le faites chaque jour. Vous en êtes aux Motions. Le ministre a raté les Avis de motion du gouvernement, mais nous ne sommes pas d'accord pour y revenir.

Mme le Président: Je me demande pour quelle raison je n'aurais pas le droit d'y revenir...

M. Nielsen: Seulement si la Chambre y consent.

Mme le Président: Je le fais tous les jours. Quand les députés veulent présenter des pétitions alors que le moment est déjà passé, nous y revenons quand même.

M. Deans: Vous le faites avec le consentement de la Chambre.

Mme le Président: La présidence n'a peut-être pas vu le ministre quand il s'est levé. Je n'en suis pas certaine. Le ministre pourra peut-être me dire s'il s'est levé quand j'ai fait l'appel de cet article à l'ordre du jour.

Des voix: Non, il ne l'a pas fait.

M. Cosgrove: Madame le Président, je me suis levé au moment voulu, mais malheureusement la présidence ne m'a pas accordé la parole.

M. Deans: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: De toute façon, je ne pense pas que cela pose de problème. Je crois que le ministre veut proposer une motion. Par conséquent, comme j'en suis aux motions, il peut le faire maintenant.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe invoque-t-il le Règlement?

M. Beatty: Madame le Président, je suppose que vous n'avez pas encore rendu de décision à ce sujet. C'est extrêmement important. La présidence suit chaque jour une procédure bien établie. Après avoir raté sa chance, le ministre a demandé à la présidence de bien vouloir retourner en arrière. Il faut toujours que la Chambre donne son consentement. En l'occurrence, on ne le lui a pas demandé. En ce qui nous concerne, nous n'aurions certainement pas été d'accord pour en revenir aux avis de motion du gouvernement. A mon avis, le ministre ne peut pas en revenir à la question qu'il a ratée si la Chambre n'est pas d'accord.